

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RUISSEAU DES VIVIERS BASQUES

Départements des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de URRUGNE (64122)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Amont de la partie lagunaire	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Ruisseau non mentionné sur Scan Littoral, repérable grâce à la mention des Viviers Basques. Ruisseau peu visible sur Ortho Littorale V2. La partie lagunaire se distingue mal mais est sûrement très peu étendue et laisse finalement peu de doutes sur le positionnement de la limite.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

